



Me faire enfin payer mon salaire

Par **PASCAL62860**, le **29/07/2012 à 12:02**

Bonjour,
Voilà je suis passer au Prud'hommes, j'ai gagner au tribunal, (passer le 08/12/2011) Mon ancien patron me doit une grosse somme d'argent plus de 14Milles Euro) celui ci et sous Mandataire judiciaire, donc je me suis adresser a se Mandataire, qu'il me répond qu'il et le mandataire de la société (?????) et nom pas de Monsieur X (alors que ces Monsieur X qui et le patron) Mon avocat a attaquer Monsieur X et non pas la sociétérnJ'ai repris donc contacte, avec l'avocat qui me dit de refaire passer cela au Prud'homme mais par le nom de la société???? rn Mince ses lui qui fais la bêtise et faut encore re passer en jugement combien de temps cela va encore durée tout cela ? sa fais plus de 3 ans que je suis en justice, pour toucher mon argent ? rnL'avocat me demande 10% sur ce que je vais touchais ? a cette vitesse la il va toucher a sa retraite??rn Enfin je ne sais plus quoi faire ? ont et une grande famille (7) et ont as besoin de l'argent, nous aussi ont as des choses a payer ? rn Espérons une réponse valable ? très grand merci

Par **pat76**, le **31/07/2012 à 16:36**

BonjourrrnVous assignez la société et le mandataire judiciaire en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour obtenir l'exécution du jugement.rnrnJe serai étonné que le Consil des Prud'hommes est condamné une personne physique et non pas une personne morale (l'entreprise).rnrnQuelle était la raison de l'assignation de votre employeur devant le Conseil des Prud'hommes?

Par **PASCAL62860**, le **31/07/2012 à 17:10**

BonjourrnOui même moi je ne comprend RIIIIIEN (je me suis renseigner, par téléphoné a un autre avocat, qui lui aussi ma dit, la même chose, en me précisant que mon avocat a très mal fais son travail, que j'aurais du être payer depuis longtemps, et que avocat a pas fais son travail du tout.rnPour le conseil des Prud'hommes il et bien préciser rn Section: industriern M. MOI ET MON PRENOMrn contre rn M.C Machin (désoler faut nom)rnavec son adresse QUI ET L'ADRESSE DE LA SOCITEE rnPour les raison de l'assignation rnil y en as beaucoup rnpas de salaire pas de fiche de paye pas de contrat, N° siret pas bon rnje crois qu'il y as que sa ? rnJ'ai précisé a mon avocat que je lui donner 15% de ce que je vais percevoir OUI enfin cela fais 3 ans et rien ne bouge? rnJ'ai le jugement le certificat de NON APPEL mais toujours rien qui rentre rn donc je perd courage, et ont ne sais plus quoi faire

Par **pat76**, le **01/08/2012 à 14:33**

BonjourrrnPrenez contact avec un syndicat pour vous faire aider.rnrnVous pouvez m'envoyer en message privé les coordonnées de votre employeur, cela me permettra de faire des recherches.

Par **PASCAL62860**, le **01/08/2012 à 23:25**

Bonjour rn Désoler je ne comprend pas (prendre contact avec un syndicat) rne travaillant pas , je ne pense pas pouvoir faire appel a un syndicat ? rn Pour mon (ancien) employeur celui ci et plus le patron de la société, il a mis une amie a lui comme patron et lui et gérant, j'ai eu un extrait KBIS sur le net, qui précise qu'il et sous mandataire.rn J'ai ENCOREEEEE téléphoné a mon avocat donc toujours secrétaire, qui me dit qu'il va me téléphoné? oui MAIS QUANNNNNNND rn donc Re que faire ??????

Par **pat76**, le **02/08/2012 à 15:01**

BonjourrrnCe n'est pas parce que vous êtes sans emploi que vous ne pouvez pas vous faire aider par un syndicat.rnrnSi vous attendez après votre avocat, ne vous étonnez pas par la suite de ne rien percevoir.rnrnVous pouvez me communiquezr les coordonnées de votre employeur par message privé, cela me permettra de faire quelques recherches pour vous aider.

Par **PASCAL62860**, le **02/08/2012 à 15:22**

Bonjourrn comment vous envoyer 1 message privé ? désolé connaît pas trop ? rn vous pouvez m'envoyer des informations sur mon msn rn BEAUYEUX61@LIVE.FR rncordialement